# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294 21 février 2002

## SOMMAIRE

A.C.C. S.A., Air Clim Confort S.A., Steinfort 14108	Merc-Invest S.A., Luxembourg	099
Access Properties, S.à r.l., Luxembourg 14095	Merc-Invest S.A., Luxembourg	101
Access Storage Holdings (Germany), S.à r.l., Lu-	Minotaurus Film, S.à r.l., Ettelbrück 14	096
xembourg 14079	NG Forum Business S.A., Pétange 14	094
Alma Recyclage S.A., Differdange 14084	NMG Holding S.A., Luxembourg 14	106
Alma Recyclage S.A., Rodange 14084	NMG Holding S.A., Luxembourg 14	106
Amberes S.A., Luxembourg 14104	NMG Holding S.A., Luxembourg 14	106
Bruno Color S.A., Foetz 14101		109
Bruno Color S.A., Foetz 14101		105
Bruno-Color-Vesque, S.à r.l., Foetz 14098	Placements Immobiliers Européens S.A., Luxem-	
Bruno-Color-Vesque, S.à r.l., Foetz 14099	bourg 14	107
Cofintex Luxembourg S.A., Luxembourg 14088	Quality Solutions Company S.A., Luxembourg 14	081
Cofintex Luxembourg S.A., Luxembourg 14089		104
Compétence Géotechnique, S.à r.l., Esch-sur-Al-	Recyfina S.A., Differdange	084
zette 14078	Recyfina S.A., Differdange	085
Cordius Luxinvest, Sicav, Luxembourg 14080	Recyfina S.A., Rodange 14	085
Cordius Luxinvest, Sicav, Luxembourg 14081	Recylux S.A., Differdange 14	086
Danamon International, S.à r.l., Luxembourg 14098	Recylux S.A., Differdange 14	086
Davinvest S.A., Luxembourg 14072	Recylux S.A., Rodange	086
Decision Consult S.A., Luxembourg 14108	Romania Investment, S.à r.l., Luxembourg 14	085
Decision Consult S.A., Luxembourg 14108	Santo Spirito, S.à r.l., Luxembourg 14	104
Délices@Tradition.Com S.A., Luxembourg 14096	Scaht Architecture, S.à r.l., Wiltz 14	109
Délices@Tradition.Com S.A., Luxembourg 14096	Scaht Architecture, S.à r.l., Wiltz 14	112
Deloitte & Touche Consulting, S.à r.l., Strassen 14103	SEMO S.A., Société Européenne de Machines	
Euroshoes S.A., Bertrange 14102	Outils S.A., Luxembourg14	083
Fabulhouse S.A., Pétange 14075	Sea Island Cotton, S.à r.l., Luxembourg 14	107
Finstahl Investments S.A.H., Luxembourg 14105	Soldan, S.à r.l., Luxembourg 14	103
Finstahl S.A., Luxembourg 14105	Strategic Capital Management Company S.A., Lu-	
I.B.S. S.A., International Building Services S.A.,	xembourg	087
Luxembourg	(Karl) Streibel Tools S.A., Pétange 14	070
Infood S.A.H., Luxembourg 14097	Sun Microsystems Luxembourg, S.à r.l., Capellen 14	089
Infood S.A.H., Luxembourg 14098	Techprint S.A., Ehlerange	082
International Finance Holding S.A., Luxemburg 14066	Techprint S.A., Ehlerange	083
Kiemko S.A., Luxembourg	The Partners Group S.A., Luxembourg 14	076
Lisafira, S.à r.l., Luxembourg 14107		104
London and Henley Holdings S.A., Luxembourg 14107	V.V.R. S.A., Luxembourg 14	108
Luxtronic S.A., Helmsange	Versailles International Leisure S.A.H., Luxem-	
Luxtronic S.A., Helmsange	bourg 14	109
Memba, S.à r.l., Luxembourg 14103	Wagon, S.à r.l., Luxembourg 14	098

## INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundeins, am elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen

1.- CITI TRUST S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, hier vertreten durch Frau Sylvia Gudenburg, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2.- LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, Boulevard Joseph II, hier vertreten durch Frau Sylvia Gudenburg, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

## I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital.

#### Artikel 1.

Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A. gegründet. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

#### Artikel 2.

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

#### Artikel 3.

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (100,- EUR), voll eingezahlt.

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben

# II.- Verwaltung - Überwachung

#### Artikel 4

Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

#### Artikel 5.

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

#### Artikel 6.

Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

#### Artikel 7.

In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

#### Artikel 8

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

#### Artikel 9

Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

## III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

#### Artikel 10.

Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

#### Artikel 11.

Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

#### Artikel 12.

Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

# IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

#### Artikel 13.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

## Artikel 14.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

#### V.- Allgemeine Bestimmungen

# Artikel 15.

Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

## VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember 2001.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2002.

## VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

CITI TRUST S.A., vorgenannt, dreihundertneun Aktien	309
LUXEMBOURG CONSULTING GROUP vorgenannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

## **VIII.- Bescheinigung**

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

## IX.- Schätzung des Gesellschaftskapitals und der Gründungskosten

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenundreissig Franken (1.250.537,- LUF).

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf sechzigtausend Franken (60.000,- LUF).

# X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
- L-1840 Luxemburg, 11A, Boulevard Joseph II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
- GLOBAL TRUST LTD., mit Sitz in San Gwann, Malta, Suite 2, International House, Naxxar Road, als Vorsitzende des Verwaltungsrates;
  - Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg;
  - Frau Sylvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg.
  - 4.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP, L-1840 Luxemburg, 11a boulevard Joseph II.

- 5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2007.
- 6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnortbekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### Folgt die Übersetzung in englischer Sprache:

In the year two thousand and one, on the eleventh of October.

Before us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

1.- CITI TRUST S.A., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by Mrs Sylvia Gudenburg, Privatbeamtin, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

2.- LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II,

here represented by Mrs Sylvia Gudenburg, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

## Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

# Art. 1er.

There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be INTER-NATIONAL FINANCE HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occured, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

#### Article 2.

The purposes of the company are the acquisition of participating interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

#### Article 3.

The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31.000,- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100,- EUR) each, fully paid in.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## Title 2: Management and Supervision

#### Article 4

The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be share-holders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

#### Article 5.

With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

#### Article 6.

The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the joint signature of two directors.

#### Article 7.

Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

#### Article 8.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

#### Article 9.

The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

# Title 3: General Meeting and distribution of profits

## Article 10.

The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders.

It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

## Article 11.

The annual meeting of shareholders shall be held on the second Friday in June at 11.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

#### Article 12.

By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

# Title 4: Accounting year, Dissolution

#### Article 13.

The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

#### Article 14.

The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5: General Provisions**

## Article 15.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

#### Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December 2001.
  - 2.- The first annual general meeting will be held in 2002.

1.41

#### Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

CITI TRUST S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (31.000,- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

## Evaluation of the share capital

For the purposes of registration, the share capital is evaluated at one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1.250.537,- LUF).

#### Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately sixty thousand luxembourg francs (LUF 60.000,-).

## Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 3) Are appointed as directors:
- GLOBAL TRUST LTD., established in San Gwann, Malta, Suite 2, International House, Naxxar Road,

Chairman:

Mr Hermann-Josef Dupré, lawyer, Luxembourg;

Mrs Sylvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor:

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP, established in L-1840 Luxembourg, 11a boulevard Joseph II.

- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.
- 6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of the document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed

Gezeichnet: S. Gudenburg, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2001, vol. 419, fol. 70, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. Oktober 2001.

E. Schroeder

Notaire

(67036/228/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## KARL STREIBEL TOOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

# **STATUTS**

L'an deux mille un, le cinq octobre.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

- La société Holding CERF S.A., avec siège au 5, Route de Luxembourg à L-4761 Pétange
- La société SOPARFI NATH INTERNATIONAL S.A., avec siège au 5, Route de Luxembourg à L-4761 Pétange Toutes deux représentées par Mme Heyden par la procuration donnée ce jour au Notaire.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1<sup>er</sup>.- Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KARL STREIBEL TOOLS S.A. Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet tant au Grand Duché du Luxembourg qu'à l'étranger:

a) la gestion dans le sens le plus large du terme, l'amélioration et la mise en valeur du patrimoine apporté par ses actionnaires; b) la recherche de débouchés commerciaux pour tous type d'exploitation commerciale ou industrielle; c) la représentation au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger de firmes luxembourgeoises ou étrangères moyennant courtage ou tout autres formes de rémunération; d) les importations et exportations de toute nature pour son compte ou le compte d'autrui; e) l'exploitation d'une activité de vente de tous les produits de tréfilerie et de quincaillerie générale, visserie, outillage et machine outils, appareils électroménagers au sens large du terme; f) l'étude, l'achat, l'implantation, la gestion et la vente de tous les systèmes informatiques ou de téléphonie à son profit ou pour le profit d'un tiers; g) la gestion et l'entretien tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger de propriété forestières, l'organisation de territoire de chasse ainsi que toutes activités qui s'y rapportent, de même que la gestion de biens ruraux et de produits vinicoles; Dans le cadre des ces différents objets la société pourra accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition, conclure tous baux emphytéotiques ou non, même à très long terme, effectuer tous les placements sans aucune restriction, en biens meubles, immeubles, prêts, dépôts etc.... acquérir, souscrire et vendre toutes valeurs mobilières, prendre des participations sous toutes formes, dans toutes sociétés étrangères ou non, administrer et gérer son portefeuille. A ces fins, la société peut prêter, emprunter, émettre des obligations, constituer moyennant rémunération, toutes sûretés, réelles ou personnelles, au profit de ses actionnaires, administrateurs ou de tiers et, en général accomplir toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.**- Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,-) divisé en soixante deux (62) actions de cent Euro (500,-) chacune.

#### Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,-Euro, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du conseil d'administration. Les actionnaires restants disposent d'un droit de préemption à prix égal sur les actions à céder.

- **Art. 4.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 5.- Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6.- L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans lls sont rééligibles.
- Art. 8.- Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.-** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
- **Art. 10.-** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- **Art. 11.-** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.
- Art.12..- La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement,

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, prix les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- La société anonyme CERF S.A., précitée
- La société anonyme NATH INTERNATIONAL S.A., précitée
- Monsieur Henry Philippe demeurant 10, Rue Curie, à B-4100 Seraing
- 3. est appelé aux fonctions de commissaire: la société FORUM EXPRESS SERVICES SA demeurant P.O Box 3152 Road Town Tortola BVI
  - 4. Est nommée administrateur-délégué: Monsieur Henry Philippe, dénommé ci-avant.
  - 5. le siège social de la société est fixé à L-4761 PETANGE 5, Route de Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heyden, G. D'Huart.

Pétange, le 11 octobre 2001

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2001, vol. 872, fol. 42, case 10. - Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

(67046/207/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## **DAVINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le trois octobre.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société SAHAGUN INC, ayant son siège social à Avendia Samuel Lewis N° 4, Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Nicole Thommes, employée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 3 octobre 2001.

2) La société FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse,

ici représentée par Madame Nicole Thommes, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Huntly, le 28 septembre 2001.

Les dites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Article 1er: Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DAVINVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Article 2: La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières»,

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Article 3:** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 octobre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
  - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
  - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
  - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Article 4: Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Article 5: La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Article 6 :** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Article 7:** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Article 8: L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Article 9:** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Article 10: Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Article 11: L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Article 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concemant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Article 13:** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société SAHAGUN INC., préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de ... mille francs luxembourgeois.

# Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2001.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Thommes, G. D'Huart.

Pétange, le 11 octobre 2001.

Pour expédition conforme.

G. D'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2001, vol. 872, fol. 42, case 4. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(67047/207/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## FABULHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

# **STATUTS**

L'an deux mille un, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

- 1) Monsieur Eric Jakubowksi, infirmier, demeurant à B-6791 Guerlange, 2, rue du Pas de Loup, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:
  - 2) Monsieur Cédric Nicolas Malrieu, employé privé, demeurant à L-2172 Luxembourg, 45, rue A. Munchen, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. - Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FABULHOUSE S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

- Art. 2.- La société a pour objet l'achat, la vente et la location de tous produits pour bâtiments, la représentation commerciale pour l'ameublement et accessoires, les conseils en décoration ainsi que l'achat et la vente en rapport, ainsi que tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser de toutes les manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités sont de nature à favoriser l'extension et son développement tant qu'au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.
- Art. 3.- Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en cent actions de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5.- Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6.- L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit la cosignature avec un autre administrateur

- Art. 7.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- Art. 8.- Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- Art. 9.- L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
- Art. 10.- L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11.- L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.
- Art. 12.- La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Eric Jakubowski, préqualifié99 actionsMonsieur Cédric Nicolas Malrieu, préqualifié1 actionTotal:100 actions

Le capital a été libéré jusqu'à concurrence de 40 %, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

#### Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, prix les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Eric Jakubowski; préqualifié, administrateur délégué.
- b) Monsieur Cédric Nicolas Malrieu, préqualifé.
- c) Madame Claudine Seiler, employée, demeurant à L-4560 Differdange, 28, rue Pierre Frieden.
- 3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

4. le siège social de la société est fixé à L-4761 Pétange, 27, Route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jakubowski, C. Seiler, G. D'Huart.

Pétange, le 15 octobre 2001.

Pour expédition conforme.

G. D'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2001, vol. 872, fol. 47, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(67049/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# THE PARTNERS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

## **STATUTS**

L'an deux mille un, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

- 1) La société anonyme PACHAMO S.A., avec siège à Commercial Center Square, Alofi, Niue, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement à Luxembourg. en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.
- 2) La société anonyme SANISTO FINANCE S.A., avec siège à 24, De Castro Street, Wickhams Cay L Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er.- Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de THE PARTNERS GROUP S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société aura également pour objet le conseil d'entreprise dans les domaines de formation professionnelle et de management, l'organisation, la coordination et l'exécution des activités de formation professionnelle au sein des entreprises, exploitation d'écoles privées; prise de participation dans des sociétés analogues, édition de documentations de formation, livres, films, et tous autres moyens de communications.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.-** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500,-), divisé en trois mille cent cinquante (3.150) actions de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

#### Souscription du capital

3.150 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents (EUR 31.500,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5.- Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Art. 6.- L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.-** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.-** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.-** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
- **Art. 10.-** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art 11.- L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2002.
- Art. 12.- La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

## Assemblée générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Robert de Vos Burchart, administrateur de sociétés, demeurant au 2a, chemin du Chasselas, CH 1245 Corsier.
- b) Monsieur Patrick Tritten; expert-fiscal, demeurant professionnellement au 23, rue de la Fontenette, CH 1227 Carouge-Genève.
  - c) La société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
  - 3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

4. le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Nicolay, M. Van Hoek, G. D'Huart.

Pétange, le 15 octobre 2001.

Pour expédition conforme.

G. D'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2001, vol. 872, fol. 47, case 10. – Reçu 12.707 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(67048/207/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### COMPETENCE GEOTECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

L'an deux mille un, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Madame Marie-Pierre Marchive, gérante de sociétés, et son époux,
- 2) Monsieur Michel Decrion, ingénieur, les deux demeurant à F-57280 Feves, 21, rue Paqueu,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée COMPETENCE GEOTECHNIQUE, S.à r.l., avec siège à Esch-sur-Alzette, constituée sous la dénomination de BHM ENGINEERING, S.à r.l., suivant acte notarié, en date du 27 mai 1993, publié au Mémorial C no 418 du 13 septembre 1993 et modifié pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C n° 563 du 22 juillet 1999.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

# Cession de parts

Madame Marie-Pierre Marchive cède par les présentes 140 parts au prix de la valeur bilan de la prédite société à Monsieur Michel Decrion, préqualifié, lequel accepte

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-P. Marchive, M. Decrion, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2001, vol. 870, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen

Pétange, le 22 octobre 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(67101/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## KIEMKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.779.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 26 septembre 2001 qu'il a été décidé:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de:

- Monsieur John Weber, associé, demeurant 15, rue de Virton, L-2672 Luxembourg;
- Monsieur Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant 6, rue Batty Weber à L-5254 Sandweiler;
- Monsieur Aniel Gallo, demeurant 1, rue des Maximins à L-8247 Mamer;

de leurs postes d'administrateur de la société KIEMKO S.A.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur:

- CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Britisch Virgin Islands.
- Monsieur Walter Frans Helsen, General Manager, domicilié 66, Tentoonstellingslaan, B-2020 Antwerpen, avec droit de co-signature obligatoire.
- MALBO INTERNATIONAL HOLDINGS CORPORATION, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Ce mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Quatrième résolution

L'Assemblée sur la base de l'article 1er des statuts décide:

de transférer le siège social de la société KIEMKO S.A. du 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

# Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) soit établi à EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents) et représenté par 3.000 actions sans valeur nominale.

La conversion s'applique avec effet au 1er janvier 2001.

## Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1er) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

# «Art. 3. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents), représenté par 3.000 (trois mille actions) sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67050/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.487.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 20, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(67241/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2001.

# CORDIUS LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 51.792.

L'an deux mille un, le cinq octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable CORDIUS LUXINVEST, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 405 du 24 août 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 5 février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fred Matyn, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gwendoline Boone, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eddy Heynderickx, employé privé, demeurant à Bigonville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- 1.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:
- 3 et 19 septembre 2001
- au journal «Luxemburger Wort», en date des:
- 3 et 19 septembre 2001
- au journal «Tageblatt», en date des:
- 3 et 19 septembre 2001
- au journal «De Financieel-Economische Tijd», en date des.
- 4 et 19 septembre 2001
- au journal «L'Echo», en date des:
- 4 et 19 septembre 2001
- par envoi de lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 19 septembre 2001.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur 1.935.964,926 actions en circulation, 11 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 29 août 2001 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1) Modification de l'article 25 des statuts de la Société: transfert de la Banque Dépositaire de BNP PARIBAS LUXEM-BOURG, 10, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg à DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- 2) Modification de l'Article 4 des statuts de la Société en ajoutant la phrase suivante: A l'intérieur de la Commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.
- 3) Modification des Articles 5 et 27 des statuts de la Société: changement de la devise d'expression du capital social du Franc Belge à l'Euro.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25 point (a) des statuts comme suit:

«a) La garde des actifs de la Société sera confiée à DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 59, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Au cas où la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG renoncerait à son mandat de dépositaire des actifs, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement provisoire jusqu'à l'Assemblée Générale qui désignera un nouveau dépositaire, dans le respect des lois applicables.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en ajoutant la phrase suivante: «A l'intérieur de la Commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.»

## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 et 27 des statuts en supprimant les références au Franc Belge par l'Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Matyn, G. Boone, E. Heynderickx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 octobre 2001, vol. 419, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2001.

E. Schroeder.

Notaire

(67053/228/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## CORDIUS LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(67054/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### **QUALITY SOLUTIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 67.280.

L'an deux mille un, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme QUALITY SOLUTIONS COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel, R.C. Luxembourg section B numéro 67.280 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 79 du 9 février 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 27 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 651 du 27 août 1999,

avec un capital social fixé à quatre cent cinquante-sept mille trois cent dix-sept Euros (457.317,- EUR), représenté par quatre millions cinq cent soixante-treize mille cent soixante-dix (4.573.170,-) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Herman Verstrepen, administrateur de sociétés, demeurant à B-Anvers.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri Aronson, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

- A) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- B) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées à la poste envoyées aux actionnaires, contenant l'ordre du jour, ainsi qu'il appert de la présentation des bordereaux de dépôt à l'assemblée.
  - C) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un réviseur agréé.
- D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 4.573.170 actions, actuellement en circulation, 3.048.780 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- E) Qu'il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur.

- Monsieur Herman Verstrepen, administrateur de sociétés, demeurant à Anvers, (Belgique).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### Troisième résolution

L'assemblée désigne comme réviseur agréé:

- Monsieur Jean Reuter, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Le capital social à évalué à 18.448.122,04.- LUF.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Verstrepen - C. Dostert - H. Aronson - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 18 octobre 2001, vol. 515, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2001

J. Seckler

Notaire

(67059/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# **TECHPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est). R. C. Luxembourg B 30.138.

L'an deux mille un, le quatre octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHPRINT S.A., avec siège social à Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 30.138.

La séance est ouverte à 16.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Bernard Riccobono, industriel, ayant son adresse professionnelle à L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Senault, sans profession, demeurant à Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean François Brient, maître-imprimeur, ayant son adresse professionnelle à L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Conversion du capital social en Euro
- 2.- Augmentation de capital par incorporation de réserves pour le porter à 5.100.000,- EUR
- 3.- Transfert du siège social à l'adresse suivante:

TECHPRINT S.A. Z.A.R.E. (Ilôt est) L-4385 EHLERANGE

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux virgule trois Euro (2.974.722,3 EUR), avec abolition de la valeur nominale des actions.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de deux millions cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-sept virgule sept Euro (2.125.277,7 EUR), pour le porter à cinq millions cent mille Euro (5.100.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à concurrence du même montant, la valeur nominale des actions étant fixée à quatre-vingt-cinq Euro (85,- EUR).

L'existence des résultats reportés a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan au 31 décembre 2000 dûment approuvé.

Il résulte d'un certificat émis par la société, ci-annexé, que les résultats reportés n'ont pas été entamés par des résultats négatifs à ce jour.

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq millions cent mille Euro (5.100.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq Euro (85,- EUR) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Munsbach, Zone Industrielle à L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (llôt Est), et de modifier en conséquence la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Article deux: Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Riccobono, M. Senaul, J.-F. Brient et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 132S, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

R. Neuman

Notaire

(67065/226/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### **TECHPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est). R. C. Luxembourg B 30.138.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (67066/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### SEMO S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE MACHINES OUTILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 47.555.

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en euro et à augmenter le capital social par incorporation d'une partie des bénéfices, à savoir 537,- LUF, pour le porter à 31.000,- euros, représenté par 100 actions de 310,- euros chacune.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts dans la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000,- euros (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- euros (trois cent dix euros) entièrement libérées.»

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67219/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# ALMA RECYCLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 55.559.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 5 juin 2001

Conversion du Capital en EUR

Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 10.000.000,- en EUR 247.893,52 et d'augmenter le capital de EUR 106,48 pour porter celui-ci à un montant arrondi en EUR 248.000,- par un prélèvement de EUR 106,48 sur les résultats reportés sans création d'actions nouvelles, ce qui mènera les résultats reportés à EUR 30.798,59.

Enfin, l'Assemblée générale décide de changer la première phrase de l'article six correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille (248.000,-) EUR, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Nominations statutaires et nomination du réviseur d'entreprises

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale prennent les décisions suivantes:

- Le mandat de tous les Administrateurs de la société venant à échéance au cours de cette Assemblée, celle-ci décide de renommer pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2007) le mandat des Administrateurs suivants:

Machiels Jozef, Helsen Luc, Lambrechts Guido, Helven Theo, Van Heyghen Guy et Wallaert Bart.

- L'Assemblée décide de renouveler pour une année le mandat de réviseur confié à la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES et représentée par Monsieur A. Gallo.

Le 9 juillet 2001.

Pour copie conforme B. Wallaert / L. Helsen Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67060/226/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# ALMA RECYCLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 55.559.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (67061/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### **RECYFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 62.690.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 6 juin 2000

- Les membres de l'Assemblée générale ratifient la démission de M. Herbert Ensch et la nomination, en remplacement de M. Bart Wallaert (Conseil d'Administration du 14 juillet 1999). Le mandat de M. Wallaert prendra fin à l'Assemblée générale de l'an 2002.
- L'Assemblée générale ratifie la démission de M. André Bray et la nomination, en remplacement de M. Bernard Beyne (Conseil d'Administration du 27 janvier 2000).
- L'Assemblée ratifie également la démission de M. Bernard Beyne et la nomination, en remplacement de M. Alain Pochet (Conseil d'Administration du 23 mai 2000). Le mandat de M. Pochet prendra fin à l'Assemblée Générale de l'an 2002.

Et pour finir, les membres de l'Assemblée ratifient la démission de M. Lucien Bechtold et la nomination, en remplacement de M. M. Wengler (Conseil d'Administration du 23 mai 2000). Le mandat de M. Wengler prendra fin à l'Assemblée générale de l'an 2002.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler pour une durée d'une année le mandat de réviseur d'entreprises confié à la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES représentée par Monsieur A. Gallo.

Le 9 juillet 2001.

Pour copie conforme

B. Wallaert / L. Helsen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67062/226/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## RECYFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 62.690.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 5 juin 2001

Conversion du capital social en EUR

Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 140.000.000,- en EUR 3.470.509,35 et d'augmenter le capital de EUR 29.490,65 pour porter celui-ci à un montant arrondi en EUR 3.500.000,- par un prélèvement d'EUR 29.490,65 sur les résultats reportés sans création d'actions nouvelles, ce qui mènera les résultats reportés à EUR 14.540,16.

Enfin, l'Assemblée générale décide de changer la première phrase de l'article six correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille (3.500.000,-) EUR, représenté par cent quarante mille (140.000) actions sans désignation de valeur nominale, classées en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de catégorie A et cinquante mille (50.000) actions de catégorie B.»

Nomination du réviseur d'entreprises

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler pour une durée d'une année le mandat de réviseur d'entreprises confié à la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES représentée par Monsieur A. Gallo.

Le 9 juillet 2001.

Pour copie conforme

B. Wallaert / L. Helsen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67063/226/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# RECYFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 62.690.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (67064/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 69.741.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67200/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 25.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 5 juin 2001

Conversion du capital social en EUR

Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 10.000.000,- en EUR 247.893,52 et d'augmenter le capital de EUR 2.106,48 pour porter celui-ci à un montant arrondi en EUR 250.000,- par un prélèvement de EUR 2.106,48 sur les résultats reportés sans création d'actions nouvelles, ce qui mènera les résultats reportés à EUR 250.325,92.

Enfin, l'Assemblée générale décide de changer la première phrase de l'article six correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) EUR, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Nominations statutaires et nomination du réviseur d'entreprises

Les membres de l'Assemblée Générale:

- reconfirment la reconduction des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002:
  - Monsieur Helsen Luc.
  - Monsieur Wallaert Bart,
  - Monsieur Beyne Bernard,
  - Monsieur Simon André.
- ratifient, à l'unanimité, la démission de Monsieur Marc Bernis et la nomination, en remplacement de Monsieur Alain Pochet (Conseil d'Administration du 23 octobre 2000). Le mandat de Monsieur A. Pochet prendra fin à l'Assemblée Générale de l'an 2004.
- décident de renouveler pour une durée d'une année le mandat de réviseur d'entreprises confié à la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES représentée par Monsieur A. Gallo.

Le 9 juillet 2001.

Pour copie conforme

B. Wallaert / L. Helsen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67069/226/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 25.934.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (67070/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 25.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 6 juin 2000

Les membres de l'assemblée générale, à l'unanimité:

- ratifient la démission de M. Herbert Ensch et la nomination, en remplacement de M. Bart Wallaert (Conseil d'Administration du 14 juillet 1999). Le mandat de M. Wallaert prendra fin à l'Assemblée générale de l'an 2002.
- ratifient la démission de M. André Bray et la nomination, en remplacement de M. Bernard Beyne (Conseil d'Administration du 27 janvier 2000). Le mandat de M. Beyne prendra fin à l'Assemblée générale de l'an 2002.
- décident de renouveler pour une durée d'une année le mandat de réviseur d'entreprises confié à la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES représentée par Monsieur A. Gallo.

Le 9 juillet 2001.

Pour copie conforme

B. Wallaert / L. Helsen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67071/226/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 48.559.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the eleventh of October. Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, being represented by Mrs Caroline Denies, juriste, residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed of the undersigned notary, on the 1st of September 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C on the 10th of October 1994, number 388.
- The capital amount is stated at LUF 17.000.000,- (seventeen million), consisting of 17.000 shares of a par value of LUF 1.000,- (one thousand) each.
- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of CREDIT AGRICOLE INDO-SUEZ LUXEMBOURG S.A.
- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A.
- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.
  - He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.
- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., will be safekept for a period of five years in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le onze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Madame Caroline Denies, juriste, demeurant à Mamer,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1er septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 10 octobre 1994, numéro 388.
- La société a actuellement un capital social de LUF 17.000.000,- (dix-sept millions), représenté par 17.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille) chacune.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société STRA-TEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COM-PANY S.A.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Denies, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2001, vol. 419, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2001

E. Schroeder

Notaire

(67073/228/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# COFINTEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme. (anc. SOREMA LUXEMBOURG).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 36.866.

L'an deux mille un, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOREMA LUXEMBOURG ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 3 mai 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 21 octobre 1991,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.866.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Stiennon, directeur-général, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Gérard Dardenne, sous-directeur, demeurant à Martelange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Valérie Coquille, employée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en COFINTEX LUXEMBOURG S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article premier des statuts, comme suit:

«**Article 1**er. Forme Dénomination. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination COFINTEX LUXEMBOURG S.A.

- 3. Acceptation de la démission d'un Administrateur.
- 4. Diminution du nombre des Administrateurs.
- 5. Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en COFINTEX LUXEMBOURG S.A.

#### Deuxième résolution.

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts, comme suit:

«**Article 1**er. Forme, Dénomination. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination COFINTEX LUXEMBOURG S.A.

#### Troisième résolution.

L'assemblée générale décide de ramener le nombre des administrateurs à quatre et par conséquent accepte la démission de Monsieur Anders Grabö, de ses fonctions d'administrateurs et lui confère pleine et entière décharge.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures

#### Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 30.000.- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Stiennon, G. Dardenne, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2001, vol. 131S, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 2001.

P. Decker

Notaire

(67076/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# COFINTEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme. (anc. SOREMA LUXEMBOURG).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 36.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le notaire P. Decker

(67077/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.).

Registered office: Capellen. R. C. Luxembourg B 76.953.

In the year two thousand one, on the first of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V. a private limited liability company organised and existing under the laws of The Netherlands, having its statutory seat at Amersfoort, The Netherlands, and its place of business at Disketteweg 2, 3821 AR Amersfoort, The Netherlands, registered in the Trade Register under Number 31036373

hereby represented by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Arlon (Belgium), by virtue of a proxy given on September 13, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l. by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations No. 883 of December 11, 2000. The articles of association have been amended by
- a deed of Maître Frank Baden, prenamed, on July 4, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations No. 1 of January 2, 2001.

- a deed of Maître Frank Baden, prenamed, on July 20, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations No. 16 of January 10, 2001
- a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, acting in replacement of the undersigned notary, on July 17, 2001, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
  - that the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of seven hundred three thousand nine hundred Euros (703,900.- EUR) in order to bring it from its present amount of two hundred ten million two hundred twelve thousand five hundred Euros (210,212,500.- EUR) to two hundred ten million nine hundred sixteen thousand four hundred Euros (210,916,400.- EUR) by the issuance of twenty-eight thousand one hundred fifty-six (28.156) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by SUN MICROSYSTEMS BELGIUM N.V., a joint stock company («société anonyme») incorporated and validly existing under the laws of Belgium, registered with the trade register of Brussels under the number 542748, having its registered office at B-1932 Zaventem, Lozenberg, 15 (Belgium), as follows:

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened SUN MICROSYSTEMS BELGIUM N.V., prenamed, represented by Mr Gérard Maîtrejean, prenamed, acting by virtue of a proxy given on September 12, 2001, which, through its proxyholder, declares to subscribe for the twenty-eight thousand one hundred fifty-six (28.156) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all the assets and liabilities of its Luxembourg Branch, opened in Luxembourg with the name SUN MICROSYSTEMS BELGIUM S.A., succursale à Luxembourg, having its address at L-2557 Luxembourg-Gasperich, rue Robert Stumper, 18, inscribed at the Trade Register of Luxembourg with the number B 54.000, such contribution being made with retroactive effect as per July 1st, 2001.

The ownership and the transfer of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a Trade register extract of said Branch as well as by a contribution agreement dated September 20, 2001, to which a closing balance sheet of said Branch as per June 30, 2001 is attached.»

Such assets and liabilities have been dealt with in a report issued on October 1st, 2001, by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 28,156 shares of EUR 25.- each to be issued with a total share premium of EUR 6,328,692.-. The total value of the contribution is hence EUR 7,032,592.-»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, i.e. six million three hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-two Euros (6,328,692.- EUR), will be transferred to a share premium account.

Said contribution agreement and report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

## Second resolution

The shareholders decides to proceed to a full rewording of the articles of association by creating an English version which will prevail in case of discrepancies with the French version, so that said articles of association, in their English version, will henceforth have the following wording:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The company may produce, sell, buy, rent, lease, grant license, maintain, use and proceed to any kind of operation in the area of IT products, tangible or intangible, and/or act as intermediary in the activities/operations in relation to these services.

The company may also provide consultancy, training, support or other services in relation to the above mentioned IT products.

The company may participate, by means of share subscription, contribution in kind, merger, takeover, cooperation, financial operation/agreement, in any other Luxembourg or foreign company, institution, firm of which social object is identical, similar or equivalent to its own and in which the participation or with which the cooperation may help in the realization of its own social object.

The company may give warranties to those companies or warrant those companies, act as their agent or representative.

This listing is not limitation. The company may consequently undertake any action which may help, in any way, to the realization of its social object.

- Art. 3. The Company is formed for un unlimited period of time.
- Art. 4. The Company bears the name SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office is established in Capellen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred ten million nine hundred sixteen thousand four hundred Euros (210,916,400.- EUR) represented by eight million four hundred thirty-six thousand six hundred fifty-six (8,436,656.-) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one manager A and of one manager B.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of July and ends on the 30th of June.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a branch of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand nine hundred euros (4,900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amersfoort, Pays-Bas, et dont le siège commercial est établi au 2, Disketteweg, 3821 AR Amersfoort (Pays-Bas), inscrite au registre de Commerce sous le numéro 31036373

Ici représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Arlon (Belgique) en vertu d'une procuration délivrée le 13 septembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l. suivante acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 833 of December 11, 2000. Les statuts ont été modifiés suivant:
- acte de Maître Frank Baden, prénommé, en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 du 2 janvier 2001
- acte de Maître Frank Baden, prénommé, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 10 janvier 2001
- acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 2001, agissant en remplacement du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
  - Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'article unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent trois mille neuf cents euros (703.900,-EUR) pour porter au montant actuel de deux cent dix millions deux cent douze mille cinq cents euros (210.212.500,-EUR) à deux cent dix mille neuf cent seize mille quatre cents euros (210.916.400,-EUR) par l'émission de vingt-huit mille cent cinquante-six (28.156) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales par SUN MICROSYSTEMS BELGIUM N.V., une société anonyme de droit belge, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 542748, dont le siège social est établi à B-1932 Zaventem, Lozenberg, 15 (Belgique), comme suit:

## Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue SUN MICROSYSTEMS BELGIUM N.V., préqualifiée, représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 septembre 2001, laquelle, par son mandataire, déclare souscrire les vingt-huit mille cent cinquante-six (28.156) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de tous les actifs et passifs de sa succursale luxembourgeoise, ouverte à Luxembourg sous la dénomination SUN MICROSYSTEMS BELGIUM S.A., succursale à Luxembourg, ayant son adresse à L-2557 Luxembourg Gasperich, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 54.000, un tel apport étant fait avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

La propriété et le transfert de tels actifs et passifs ont été certifiés au notaire soussigné au moyen d'un extrait du Registre de Commerce de ladite succursale ainsi que par un contrat d'apport daté du 20 septembre 2001, auquel est annexé un bilan de clôture de ladite succursale au 30 juin 2001.

Les dits actifs et passifs ont fait l'objet d'un rapport émis en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001, par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Based on the work performed and described above we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 28,156 shares of EUR 25.- each to be issued with a total share premium of EUR 6,328,692.- The total value of the contribution is hence EUR 7,032,592.-»

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature, soit six millions trois cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros (6.328.692,- EUR) sera portée à un compte de prime d'émission.

Les dits contrat d'apport et rapport, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

#### Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte totale des statuts, en créant une version anglaise qui prévaudra en cas de divergences avec la version française, de sorte que les dits statuts, dans leur version française, auront désormais la teneur suivante:

- Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société peut produire, vendre, acheter, louer, accorder des licences, entretenir, utiliser et effectuer toutes opérations quelconques en matière de produits informatiques, corporels ou incorporels et/ou agir en tant qu'intermédiaire dans les opérations portant sur ces produits.

La société peut également fournir de la consultance, de la formation, de l'assistance ou d'autres services en relation avec les produits informatiques dont question ci-avant.

La société peut participer, par voie de souscription d'actions, apport en nature, fusion, absorption, coopération, interventions ou accords financiers, dans toutes autres sociétés, institutions, entreprises, luxembourgeoise ou étrangères, dont l'objet social est identique, similaire ou équivalent au sien et dans lesquelles une participation ou avec lesquelles un coopération peut aider à la réalisation de son propre objet social.

La société peut donner des garanties pour ou garantir les obligations de ces sociétés, agir comme leur agent ou leur représentant.

Cette énumération n'est pas limitative. La société peut en conséquence entreprendre toutes actions qui pourraient favoriser, de quelque manière que ce soit, la réalisation de son objet social.

- Art. 3. La Société est constitutée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société porte la dénomination: SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Capellen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent dix millions neuf cent seize mille quatre cents euros (210.916.400,- EUR) représenté par huit millions quatre cent trente-six mille six cent cinquante-six (8.436.656) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfice nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une succursale société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maîtrejean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67102/211/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# NG FORUM BUSINESS S.A., Société Anonyme, (anc. COGEFISC S.A.).

Siège social: Pétange. R. C. Luxembourg B 75.465

L'an deux mil un, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COGEFISC S.A., avec siège à Pétange (RC No B 75.465), constituée suivant acte notarié du 4 avril 2000, publié au Mémorial C N° 581 du 16 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Collet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6791 Athus.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à L-5368 Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Gisèle Heyden, administrateur de sociétés, demeurant à B-6791 Athus. Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Changement de la raison sociale en NG FORUM BUSINESS S.A.
- 2. Changement de l'objet social.
- 3. Modifications afférentes des articles 1er alinéa 1er et 2 des statuts.
- 4. Extension des pouvoirs de l'administrateur délégué et modification afférente de l'article 5 dernier alinéa.
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Confirmation de Madame Gisèle Heyden comme administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en NG FORUM BUSINESS S.A.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet la tenue de livres comptables et la fiscalité, y afférente des petites et moyennes entreprises, le secrétariat social et le secrétariat administratif au sens le plus large du terme. Elle pourra créer des filiales en Europe. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identiques, analogues, similaires ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

#### Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1er alinéa 1er et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1er. Alinéa 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NG FORUM BUSINESS S.A.

Art. 2. La société a pour objet la tenue de livres comptables et la fiscalité, y afférente des petites et moyennes entreprises, le secrétariat social et le secrétariat administratif au sens le plus large du terme. Elle pourra créer des filiales en Europe. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identiques, analogues, similaires ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination comme nouvel administrateur: La société FORUM EXPRESS SERVICES S.A., avec siège P Box 3152 Road Town Tortola BVI.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que la société sera dès à présent uniquement et exclusivement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Suite à cette résolution, l'article 5 dernier alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Dernier alinéa. La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur délégué.

#### Sixième résolution

Est confirmée comme administrateur-délégué, Madame Gisèle Heyden, préqualifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Heyden, N. Collet, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2001, vol. 872, fol. 47, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 15 octobre 2001.

G. d'Huart.

(67100/207/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# ACCESS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.740.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 20, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(67243/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2001.

# DELICES@TRADITION.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 46, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 81.844.

L'an deux mille un, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELICES@TRADI-TION.COM S.A., ayant son siège social à Niederanven, R.C. Luxembourg section B numéro 81.844, constituée suivant acte reçu le 20 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Kathleen Vermeulen, chef d'entreprise, demeurant à Meulebeke, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de Niederanven à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2241 Luxembourg, 46, rue Tony Neuman.
  - 2.- Modification afférente de l'article 3 alinéa 1er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Niederanven à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2241 Luxembourg, 46, rue Tony Neuman.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Alinéa 1er. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Vermeulen, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67103/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## DELICES@TRADITION.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 46, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 81.844.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67104/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# MINOTAURUS FILM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbrück. R. C. Diekirch B 3.273.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (92958/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2001.

# INFOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 61.631.

L'an deux mille un, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INFOOD S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.631, constituée suivant acte reçu en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 99 du 16 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (U.C.L.), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

- l.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1) Suppression de toutes les clauses ayant trait au capital autorisé.
- 2) Modification de l'année sociale de la société laquelle commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre, étant entendu que, à titre transitoire, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2001.
- 3) Modification de la date de l'Assemblée Générale Statutaire pour la porter du deuxième mercredi du mois d'octobre à 15.00 heures de chaque année au deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures de chaque année.
  - 4) Adaptation en conséquence des articles cinq, onze et douze des statuts.

 $Ces \ faits \ exposés \ et \ reconnus \ exacts \ par \ l'assemblée, \ cette \ dernière \ a \ pris \ à \ l'unanimit\'e \ les \ r\'esolutions \ suivantes:$ 

#### Première résolution

L'assemblée décide de supprimer toutes les clauses ayant trait au capital autorisé.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société laquelle commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre, étant entendu que, à titre transitoire, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2001.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Statutaire pour la porter du deuxième mercredi du mois d'octobre à 15.00 heures de chaque année au deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures de chaque année.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Le capital souscrit est fixé à EUR 209.600.000,- (deux cent neuf millions six cent mille euros), représenté par 40.581 (quarante mille cinq cent quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 5.165,- (cinq mille cent soixante-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

- l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.»
- l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année le deuxième mercredi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira la premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures. les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, P. Ausilio, D. De Marco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 132S, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67105/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### INFOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.631.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67106/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# WAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.239.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

(67109/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# DANAMON INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 27.330.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 71.749.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67202/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

L'an deux mille un, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l., ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville, constituée suivant acte reçu le 21 février 2000, publié au Mémorial C numéro 375 du 25 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bronislaw Sroka, président directeur général, demeurant à F-Rodemack.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Cillien, commissaire aux comptes, demeurant à Roodt/Syre. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement du siège social pour le fixer à L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.
- 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer l'établissement du siège social de la société et de le transférer à L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Foetz (Commune de Mondercange).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Foetz, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Sroka, C. Mouton, R. Cillien, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 132S, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67107/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67108/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# MERC-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 64.939.

L'an deux mille un, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERC-INVEST S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, R.C. Luxembourg section B numéro 64.939, constituée suivant acte reçu le 18 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 641 du 10 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1) Suppression du capital autorisé.
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions.

Ces actions seront évaluées au pair comptable.

- 3) Changement de la devise d'expression du capital social de ITL en EUR et conversion subséquente du capital social souscrit de 500.000.000,- ITL à 258.228,45 EUR.
- 4) Augmentation du capital souscrit d'un montant de 1.141.771,55 EUR afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 258.228,45 EUR à 1.400.000,- EUR.
  - 5) Renonciation par l'autre actionnaire à son droit préférentiel de souscription.
  - 6) Souscription intégrale de l'augmentation de capital par GTA srl.
- 7) Fixation de la valeur nominale des actions à 50,- EUR par action de sorte que le capital social souscrit d'un montant de 1.400.000,- EUR soit représenté par 28.000 actions de valeur nominale 50,- EUR.
  - 8) Emission des nouvelles actions.
  - 9) Création d'un nouveau capital autorisé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé de la société.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale ainsi que le nombre des actions existantes de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de ITL en euros au taux de conversion en zone euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=ITL 1936,27; le capital social ainsi converti s'élève ainsi à EUR 258.228,45 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit euros quarante-cinq cents).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1er janvier 2001.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 258.228,45 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit euros quarante-cinq cents), résultant de la conversion, à concurrence de EUR 1.141.771,55 (un million cent quarante et un mille sept cent soixante et onze euros cinquante-cinq cents), afin de porter le capital souscrit à EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros), par apport en numéraire.

#### Cinquième résolution

Après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre la souscription intégrale de la présente augmentation de capital par l'actionnaire majoritaire.

## Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu l'actionnaire majoritaire, prénommé, représenté par Maître Philippe Morales, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel a déclaré souscrire intégralement la présente augmentation de capital et la libérer totalement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.141.771,55 (un million cent quarante et un mille sept cent soixante et onze euros cinquante-cinq cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 50,- (cinquante euros) par action de sorte que le capital social souscrit d'un montant de EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros) soit représenté par 28.000 (vingt-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### Septième résolution

L'assemblée décide d'émettre 28.000 (vingt-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros).

## Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros), représenté par 28.000 (vingt-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 18, case 12. – Reçu 460.590 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67111/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## MERC-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 64.939.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67112/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### BRUNO COLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 55.642.

L'an deux mille un, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRUNO COLOR S.A., ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville, R.C. Luxembourg section B numéro 55.642, constituée suivant acte reçu le 26 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 519 du 15 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bronislaw Sroka, président directeur général, demeurant à F-Rodemack.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Cillien, commissaire aux comptes, demeurant à Roodt/Syre.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.040 (deux mille quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Changement du siège social pour le fixer à L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.
- 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer l'établissement du siège social de la société et de le transférer à L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

## Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Foetz (Commune de Mondercange).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Foetz, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Sroka, C. Mouton, R. Cillien, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 132S, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67113/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# **BRUNO COLOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 55.642.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67114/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## LUXTRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 11, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 79.710.

L'an deux mille un, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXTRONIC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare, R.C. Luxembourg section B numéro 79.710, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 27.514 (numéro 574) de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel Felicie, commerçant, demeurant à Helmsange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Berchel, commerçante, demeurant à Helmsange.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société à L-7246 Helmsange (Commune de Walferdange), 11, rue des Prés.
- 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à l'adresse suivante:

L-7246 Helmsange (Commune de Walferdange), 11, rue des Prés.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2ème alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Helmsange (Commune de Walferdange).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Felicie, H. Janssen, N. Berchel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

J. Elvinger.

(67115/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### LUXTRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 11, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 79.710.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(67116/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## **EUROSHOES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Diekirch B 50.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2001.

(92971/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2001.

# DELOITTE & TOUCHE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. FGL - TRUST & CORPORATE SERVICES, S.à r.l.).

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 66.902.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

(67110/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## SOLDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 40.186.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.211.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67203/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## MEMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 225,000.00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.178.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67204/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## I.B.S. S.A., INTERNATIONAL BUILDING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 156, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 53.968.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 3 juillet 1997 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1996

Affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1996 sur l'exercice en cours.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire a décidé de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Labeau Gérard, et de nommer en remplacement LA FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67218/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## TRIBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 32.467.240,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.677.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré auX 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67206/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# SANTO SPIRITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ITL 6,455,711,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.450.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67207/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## AMBERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.417.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour AMBERES, Société Anonyme

Signature

Administrateur

(67208/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## REBALK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 32.454.578,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.674.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67205/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# FINSTAHL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 16.907.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de ITL 41.237.250.000,- est converti en EUR 21.297.262,26 avec effet au 30 septembre 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 21.297.262,26 à un montant de EUR 21.443.370,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 146.107,74 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation du capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 6,50.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de ITL 350.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 182.000.000,- avec effet au 30 septembre 2001.

En conséquence, le capital social de la société nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 21.443.370,-, représenté par 3.298.980 actions d'une valeur nominale de EUR 6,50 chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour FINSTAHL S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67209/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.366.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour PARADISA S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(67211/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.554.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de ITL 60.000.000,- est converti en EUR 30.987,41 avec effet au 30 septembre 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.987,41 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 12,59 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation du capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 3,10.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration du 12 septembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de ITL 1.500.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 775.000,- avec effet au 30 septembre 2001.

En conséquence, le capital social de la société nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 3,10 chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67210/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# NMG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

NMG HOLDING S.A., société anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(67227/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### NMG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.336.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

NMG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signasture

Un Administrateur / Un Administrateur

(67226/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## NMG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 novembre 2000

## Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NMG HOLDING S.A., société anonyme holding

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67224/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## SEA ISLAND COTTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.129.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour SEA ISLAND COTTON, S.à r.l.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(67212/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## LISAFIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.124.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour LISAFIRA, S.à r.l.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(67213/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## PLACEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.498.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67214/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.650.

In accordance with the circular resolutions of the board of directors of LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A. dated 1 March, 2001, it has been resolved to accept the resignation of Jeremy J. Plummer resigning director with effect from 14 February, 2001, the resignation of Thomas B. Allin resigning director with effect from 12 January, 2001 and to accept the co-optation of A. Richard Moore Jr. as director of the company with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

Accordingly, the board of directors of the company is comprised as follows:

**Board of Directors** 

- Jean-François van Hecke,
- Thomas G. Wattles,
- A. Richard Moore Jr.

The company is bound by the sole signature of any director.

On behalf of LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A.

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67249/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2001.

## **DECISION CONSULT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 47.698.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67216/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### DECISION CONSULT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.698.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67215/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

## V.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.752.

Le bilan au 31 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67217/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# A.C.C. S.A., AIR CLIM CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich. R. C. Luxembourg B 48.824.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 2000 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1999

Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Dessainte, préqualifié, et de la société MATO FINANCING S.A., prédésignée.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2004.

Le conseil d'administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Patrick Dessainte, technicien, demeurant à L-8340 Olm, boulevard Robert Schuman,14,
- la société MATO FINANCING S.A., établie et ayant son siège social à Panama (République du Panama),
- Madame Valérie Dessainte, demeurant à L-8340 Olm, boulevard Robert Schuman,14.

Administrateur-délégué

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Dessainte Patrick aux fonctions d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67220/720/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### NMG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 août 2000

#### Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Isabelle Dumont et M. Simone Strocchi, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 11 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Conseil d'administration

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

NMG HOLDING S.A., société anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67222/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

#### VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.214.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2001.

VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(67221/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2001.

# SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. THEMA DECORATION S.à r.l.).

Siège social: L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.662.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Bernard Hubin, architecte, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 7, rue du Tunnel,
- 2. Monsieur Pascal Hubin, architecte, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 26, rue Principale,
- 3. Monsieur Francis Hoffmann, architecte, demeurant à L-9673 Oberwampach, maison 31,
- 4. Madame Monique Cordier, architecte d'intérieur, demeurant à L-1881 Luxembourg, 53, boulevard Kaltreis,
- 5. la société anonyme SCAHT INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à Wiltz, 31, rue du Pont, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 2.663

ici représentée par tous les membres de son conseil d'administration, à savoir:

- 1. Monsieur Bernard Hubin, préqualifié,
- 2. Monsieur Pascal Hubin, préqualifié,
- 3. Monsieur Francis Hoffmann, préqualifié,
- 4. Madame Monique Cordier, préqualifiée.

lesquels comparants, agissant comme prédit, ont exposé au notaire:

- que la société THEMA DECORATION, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, alors de résidence à Rédange/Attert en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 287 du 15 juin 1993,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 avril 1994, publié audit Mémorial C, Numéro 350 du 21 septembre 1994,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff du 11 janvier 1996, publié audit Mémorial C, Numéro 154 du 28 mars 1996,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés à Diekirch section B sous le numéro 2.662;
- qu'elle a un capital de 2.000.000,- francs luxembourgeois divisé en 400 parts sociales de 5.000,- francs luxembourgeois chacune,
- que les comparants sont seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée THEMA DECORATION, S.à r.l. avec siège social à L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont, en vertu des cessions de parts sous seing privé intervenues comme suit:
- quatre (4) cessions de parts du 31 décembre 1997, enregistrées à Luxembourg, le 21 janvier 1998, volume 502, folio 16, case 11, publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 323 du 8 mai 1998, et,
- quatre (4) cessions de parts du 23 janvier 1998, enregistrées à Luxembourg, le 3 décembre 1999, volume 531, folio 24, case 5, publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 87 du 26 janvier 2000,

desquelles cessions de parts, copies conformes, après avoir été paraphées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent.

- qu'en conséquence desdites cessions de parts, le capital social est réparti comme suit:

1. la société SCAHT INVESTISSEMENT S.A., prénommée, cent soixante parts	160
2. Monsieur Bernard Hubin, prénommé, soixante parts	60
3. Monsieur Pascal Hubin, prénommé, soixante parts	60
4. Monsieur Francis Hoffmann, prénommé, soixante parts	60
5. Madame Monique Cordier, prénommée, soixante parts	60
Total: quatre cents parts	400

Préalablement à l'assemblée générale extraordinaire ci-après, Monsieur Bernard Hubin, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les susdites cessions au nom de la société THEMA DECORATION, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Le gérant a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

## Cessions de parts

La prénommée SCAHT INVESTISSEMENT S.A., cède par les présentes trente-deux (32) parts sociales de la société, à parts égales à ses quatre (4) coassociés, savoir:

- 1) huit (8) parts sociales à Monsieur Bernard Hubin, prénommé, qui accepte,
- 2) huit (8) parts sociales à Monsieur Pascal Hubin, prénommé, qui accepte,
- 3) huit (8) parts sociales à Monsieur Francis Hoffmann, prénommé, qui accepte,
- 4) huit (8) parts sociales à Madame Monique Cordier, prénommée, qui accepte.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

#### Prix

Le cédant et les cessionnaires déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de quarante mille francs (40.000,- LUF) pour un chacun des cessionaires, que le cédant, tel que représenté, reconnaît et déclare avoir reçu à l'instant-même, ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur Bernard Hubin, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société THEMA DECORATION, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil, et déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société à responsabilité limitée THEMA DECORATION, S.à r.l. se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises, après délibéré, à l'unanimité, sur l'ordre du jour:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de THEMA DECORATION, S.à r.l. en SCAHT ARCHITEC-TURE, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 1er des statuts dont la teneur suit:

«Article 1: La société prend la dénomination de SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l.»

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz, 33, rue du Pont, à Wiltz, 31, rue du Pont, et de modifier l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts comme suit:

«Article 2 (alinéa premier): Le siège de la société est établi à Wiltz.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Article 3: La société a pour objet la réalisation de toutes missions d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure, de coordination des travaux et de coordinateur de sécurité et de santé de chantiers, ainsi que de toutes missions d'expertises immobilières.

Elle peut, de manière générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la durée de 30 ans de la société en durée illimitée et de modifier l'article 4 afférent des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Article 4: La société est constituée pour une durée illimitée.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de 2.000.000,- LUF en 49.578,70 EUR (cours de conversion 1,-EUR=40,3399 francs luxembourgeois).

#### Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), moyennant versements en espèces d'un montant total de quatre cent vingt et un Euros trente cents (421,30 EUR), et de fixer la valeur de la part sociale à 125,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement les 421,30 Euros sont évalués à la somme de seize mille neuf cent quatre-vingtquinze francs luxembourgeois (16.995,- LUF).

#### Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, de sorte que la somme de quatre cent vingt et un Euros trente cents (421,30 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

#### Septième résolution

Ensuite des cessions de parts sous seing privé, de la conversion et de l'augmentation du capital social ci-avant, les associés décident d'adapter l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Article 5: Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), représenté par 400 parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. la société SCAHT INVESTISSEMENT S.A., prénommée, cent vingt-huit parts	128
2. Monsieur Bernard Hubin, prénommé, soixante-huit parts	68
3. Monsieur Pascal Hubin, prénommé, soixante-huit parts	68
4. Monsieur Francis Hoffmann, prénommé, soixante-huit parts	68
5. Madame Monique Cordier, prénommée, soixante-huit parts	68
Total: quatre cents parts	400

## Huitième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 6 des statuts comme suit:

«Article 6: Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital.

En cas de transfert de parts soumis à agrément, les associés restants bénéficient d'un droit de préemption sur ces parts, qu'ils peuvent acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Les associés restants doivent déclarer leur intention d'exercer le droit de préemption dans un délai de trois mois à partir de l'envoi par lettre recommandée fait à la société et aux associés restants par le cédant de l'offre de cession contenant le nom du candidat acquéreur et du prix proposé.

Les associés qui ont endéans le prédit délai déclaré par lettre recommandée envoyée au cédant et à la société vouloir bénéficier du droit de préemption, ont le droit d'acquérir les parts sociales à un prix égal à la valeur des parts telle que fixée par les associés lors de la dernière assemblée générale ayant précédée l'offre de cession.

La valeur des parts est fixée chaque année en assemblée générale.

Dans le cas où, dans le délai fixé, aucun associé ne se déclarerait acquéreur, la demande de cession sera soumise pour décision aux associés, lesquels statueront sur l'autorisation ou le refus.

A défaut d'autorisation de la cession projetée, la société sera dissoute.

Les dispositions ci-dessus sont applicables même au cas où la cession aurait lieu en vertu d'une décision de justice, ainsi qu'à celui de transmission entre vifs par donation.»

## Neuvième résolution

L'assemblée décide d'adjoindre à l'article 7 les alinéas 2 à 6 nouveaux, de la teneur suivante:

«Article 7 (alinéas 2 à 6): En cas de transmission pour cause de mort l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital appartenant aux associés survivants est requis dans tous les cas. Les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés, doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 6.

Cette offre est à faire dans un délai de trois mois qui commence à courrir à partir du jour du décès de l'associé.

L'exercice des droits du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.»

#### Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la deuxième phrase de l'article 9 des statuts.

## Onzième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de la gérante technique, Madame Arlette Botty et lui accorde pleine et entière décharge.

#### Douzième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des gérants à quatre (4) et de nommer gérants pour une durée indéterminée:

- 1. Monsieur Bernard Hubin, préqualifié,
- 2. Monsieur Pascal Hubin, préqualifié,
- 3. Monsieur Francis Hoffmann, préqualifié,
- 4. Madame Monique Cordier, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

De tout ce qui précède le notaire a dressé le présent procès-verbal.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Hubin, P. Hubin, F. Hoffmann, M. Cordier, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 24 septembre 2001, vol. 316, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 4 octobre 2001.

M. Decker

Notaire

(92953/241/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2001.

# SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. THEMA DECORATION S.à r.l.).

Siège social: L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont. R. C. Diekirch B 2.662.

#### Statuts coordonnés

- Constitution du 15 mars 1993 reçu par le notaire Urbain Tholl, alors de résidence à Rédange/Attert, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 287 du 15 juin 1993,
- Assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1994, suivant acte du même notaire, publié audit Mémorial C, numéro 350 du 21 septembre 1994,
- Assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 1996, suivant acte du notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, publié audit Mémorial C, numéro 154 du 28 mars 1996,
- Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2001, suivant acte du notaire Martine Decker, de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(92954/241/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange